

LES FONDAMENTAUX DU DROIT :

LA RESPONSABILITE CIVILE, PENALE DES ELUS

<p><u>Date :</u></p> <p>Le jeudi 11 septembre 2008 de 9h30 à 17h30</p>	<p>✓ CONTEXTE :</p> <p>Le rôle des élus est complexe et de plus en plus pointu compte tenu des compétences étendues des collectivités. Face à une judiciarisation de la société, il est indispensable pour les élus de connaître leur rôle et leur responsabilité mais aussi savoir se protéger pour appréhender leur mission en toute sérénité.</p>
<p><u>Lieu :</u></p> <p>Benoîte Vaux <i>(Benoîte vaux Accueil)</i></p>	<p>✓ OBJECTIFS :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Connaître et savoir distinguer les différents types de responsabilité➤ Connaître les risques encourus et se protéger dans l'exercice de ses fonctions➤ Connaître le déroulement des procédures pouvant être mises en œuvre.
<p><u>Intervenant :</u></p> <p>Melle LACROIX Sandy <i>Juryforma VL</i></p>	<p>✓ PROGRAMME :</p> <p>I/ La responsabilité civile de l' élu</p> <ul style="list-style-type: none">- Détermination de la responsabilité civile- Eléments de la responsabilité civile- Les cas de responsabilité civile de l' élu- Les cas d'exonération ou d'exclusion de responsabilité civile de l' élu- La mise en œuvre de la RC <p>II/ La responsabilité financière de l' élu</p> <ul style="list-style-type: none">- La théorie de la gestion de fait- L'intervention de la Cour de discipline budgétaire et financière- Les conséquences et les sanctions <p>III/ La responsabilité pénale de l' élu</p> <ul style="list-style-type: none">- La qualification d'une infraction<ul style="list-style-type: none">▪ Les éléments constitutifs d'une infraction▪ La détermination de la responsabilité de l' élu (qualité, faute...)▪ Les infractions possibles- La mise en œuvre de la procédure pénale<ul style="list-style-type: none">▪ La mise en mouvement de l'action publique▪ L'enquête▪ La poursuite▪ Les garanties procédurales particulières applicables aux élus <p>Conclusion : bilan – protection et garanties à mettre en œuvre</p> <p><u>Méthode :</u> support de cours, cas pratique de responsabilité civile et pénale (faute d'imprudence)</p>